

610 - Ingénierie publique

**61020 - Alsace Destination Tourisme (ADT)
Propositions financières - Budget primitif de 2019
Proposition de partenariat opérationnel entre le
Département du Bas-Rhin et l'ADT pour l'année
2019, d'approbation des termes du projet de
convention financière correspondante ainsi
que des termes d'une convention globale de
moyens à conclure entre le Département et l'ADT**

Rapport n° CD/2018/094

Service Chef de file :

L5 - Habitat et logement

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Promouvoir la Destination Alsace en valorisant ses richesses naturelles, culturelles et patrimoniales et en misant sur l'excellence touristique alsacienne, telle est l'ambition portée par le Département du Bas-Rhin en matière de tourisme. Cette ambition se traduit par plusieurs leviers : construire aujourd'hui les rêves de demain pour s'assurer du renouvellement des visiteurs, capitaliser sur les « pépites » de l'Alsace pour soutenir l'économie touristique et l'emploi et conforter l'Alsace en tant que Destination d'excellence et accessible à tous.

La mise en œuvre de cette stratégie se traduit par un partenariat fort avec Alsace Destination Tourisme (ADT), Comité Départemental du Tourisme pour les deux Départements. L'ADT, en lien avec les services des Départements, met en œuvre techniquement les orientations politiques départementales.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de :

- décider des inscriptions budgétaires pour 2019 en matière d'ingénierie publique au titre du soutien à Alsace Destination Tourisme (ADT);
- décider d'attribuer une subvention d'un montant de 2 308 888,00 € à ADT pour l'année 2019, pour la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées par le Département.
- d'approuver les termes d'un projet de convention globale de moyens à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADT, dans le cadre de la mise à disposition par le Département de diverses ressources de fonctionnement, pour les années 2019 et 2020;
- d'approuver les termes d'un projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADT, pour l'année 2019, afin de permettre à l'ADT de mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans la Stratégie alsacienne d'innovation et de développement touristique 2018-2021.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider que le Département consacre un budget de 6,65 M € pour 2019 en matière d'ingénierie publique à destination des collectivités bas-rhinoises.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de consacrer un budget de 6,65 M € pour 2019 en matière d'ingénierie publique à destination des collectivités bas-rhinoises.

Le Département du Bas-Rhin est historiquement au cœur de l'ingénierie publique, directement via ses services (routes, social, emploi, lecture publique...) et en tant que partenaire et financeur de la plupart des structures intervenant dans l'aménagement, le développement des territoires, l'habitat, la culture...

Il s'agit à la fois de :

- mobiliser l'ingénierie interne du Département (Assistance technique à la Voirie et à l'aménagement ATVA, projets culturels, habitat, lecture publique ...)
- renforcer l'articulation du Département avec les structures d'ingénierie publique partenaires et la complémentarité de leurs expertises (ATIP, EPF d'Alsace, ADT, ADIRA, CAUE, SYCOPARC, VIABITAT 67,...), dans le cadre d'un réseau départemental adapté aux besoins et spécificités des territoires;
- constituer progressivement une offre complète en aménagement, urbanisme et habitat, et construire un réseau d'acteurs techniques (aménageurs, lotisseurs, promoteurs, bailleurs, acteurs publics,...).

L'ensemble de ces interventions vise à accompagner, au titre de la solidarité territoriale, l'accès de tous les Bas-Rhinois à une prestation de développement, d'aménagement et d'urbanisme de qualité, quelle que soit la taille de leur commune.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :					
D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	61020	F	Alsace Destination Tourisme (ADT)	2 308 888,00	2 308 888,00

61020 - Alsace Destination Tourisme (ADT)

Alsace Destination Tourisme est le fruit d'une volonté commune des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de donner une impulsion nouvelle aux actions de développement touristique, tant en matière de stratégie que d'accompagnement des projets, par la mise en place d'une organisation unique et performante associant tous les acteurs du secteur du tourisme.

Issue de la décision adoptée le 25 septembre 2015 par les deux Conseils Départementaux, Alsace Destination Tourisme réunit au sein d'une nouvelle entité associative les deux agences départementales préexistantes de développement touristique.

1- Proposition d'inscription budgétaire pour 2019

Caractérisée par la recherche d'une meilleure efficacité grâce à la mutualisation des savoir-faire et des moyens d'une part et, par le souci d'un engagement collectif des équipes d'autre part, Alsace Destination Tourisme (ADT) est au service du développement de l'attractivité des territoires alsaciens.

ADT tient lieu de Comité Départemental du Tourisme (CDT) pour le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin. Le régime juridique, les principes d'organisation et la composition de l'agence sont fixés par les collectivités départementales selon les articles L.132-1 à L.132-6 du Code du tourisme.

En conformité avec sa responsabilité de comité départemental du tourisme, l'ADT contribuera en 2019 à la mise en œuvre de la Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique de l'Alsace qui porte sur la période 2018-2021.

A cette fin, les deux Départements devraient, en 2019, soutenir l'ADT pour près de 93% de son budget (soit un montant global de 4 188 996 €).

La clé de répartition entre les 2 Départements est définie à hauteur de 55% pour le Bas-Rhin et à 45% pour le Haut-Rhin.

Le Département du Haut-Rhin devrait s'engager à hauteur de 1 885 048 €.

Pour le Département du Bas-Rhin, il est proposé de décider d'inscrire au budget prévisionnel 2019 un crédit de 2 308 888€, dont 3 000 € dédiés aux actions de promotion de l'opération Alsace à Vélo et de décider d'attribuer la subvention pour l'année 2019 à ADT pour le montant de 2 308 888 €.

2- Projet de convention globale de moyens à conclure entre le Département et l'ADT du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020

Il est prévu que l'ADT, précédemment localisée dans des bureaux en location sis 4 rue Bartisch dans le quartier de la Meinau à Strasbourg pour son antenne bas-rhinoise, intègre les locaux de l'Hôtel du Département sis 1 Place du Quartier Blanc 67000 STRASBOURG à compter de fin décembre 2018.

Lors du Conseil d'Administration de l'ADT du 17 novembre 2017, Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin et membre du CA, a confirmé le projet de déménagement des locaux de l'ADT au sein de l'Hôtel du Département, dans une stratégie immobilière globale de la collectivité visant à limiter les occupations de sites en location. Ce point a été entériné lors du bureau de l'ADT du 25 septembre 2018.

Cette relocalisation représentera une économie annuelle de près de 100 000 € en termes de loyer. Les charges de fonctionnement des locaux occupés à l'Hôtel du Département resteront à la charge d'ADT.

En outre, afin de soutenir la mutualisation et d'effectuer des économies d'échelle, il est proposé la mise à disposition par le Département de ressources diverses de fonctionnement ainsi qu'un appui en termes de conseil, d'expertise et d'accompagnement là où cela est pertinent, avec effet au 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de 2 ans, dans le cadre d'une convention globale de moyens à conclure entre le Département et l'ADT.

La mise à disposition de ces moyens donnerait lieu à un remboursement annuel de la part de l'ADT.

Les principaux matériels (mobilier, véhicules, photocopieurs, par cette maintenance informatiques, fournitures et consommables de bureau) resteraient à la charge et sont gérés directement par l'ADT.

Le projet de convention globale de moyens, joint en annexe, vise à préciser l'ensemble de ces points :

- inventaire et affectation des moyens matériels, immobiliers et immatériels mis à disposition de l'ADT ;
- inventaire des domaines de conseil et d'expertise proposés à l'ADT ;
- modalités d'exécution de la convention globale de moyens.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet de la convention globale de moyens à conclure pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, joint en annexe du présent rapport.

3- Projet de convention financière pour 2019

Alsace Destination Tourisme exerce son activité en prenant en compte les orientations définies par les politiques touristiques des deux Départements.

Le Département du Bas-Rhin s'appuie sur l'ADT en tant que partenaire de proximité des territoires, et il est proposé de soutenir financièrement les missions suivantes :

- contribuer à la préparation et à la mise en œuvre de la politique touristique d'intérêt général des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ;
- prendre, susciter, favoriser toutes initiatives et émettre des avis techniques et expertises tendant au développement et à la promotion du tourisme en faveur de la Destination Alsace ;
- contribuer à l'élaboration, à la promotion et à la commercialisation de produits touristiques des territoires, avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon international, national, régional, départemental et intercommunal, ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet ;
- fédérer et coordonner les actions des acteurs du tourisme publics ou privés.

A ces fins, l'ADT recourra aux moyens d'actions suivants :

- l'accompagnement des territoires ;
- l'édition de tous documents utiles à la promotion de la Destination Alsace ;
- les démarches de qualification ;
- la stratégie et la veille numérique ;
- la communication et les relations presses ;
- la promotion et le marketing.

Il est proposé au Conseil Départemental d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure avec ADT pour l'année 2019, joint en annexe au présent rapport.

La mise en œuvre de la stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace nécessitera une évolution de l'action de l'ADT. Pour cette raison, un nouveau contrat d'objectif sera conclu entre le Département et l'ADT en 2019.

Lors de sa réunion du 19 novembre 2018, la Commission Attractivité s'est prononcée favorablement sur l'ensemble des propositions de ce rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- *approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 du mode d'action 61020 Alsace Destination Tourisme (ADT), telles que précisées dans la présente délibération ;*
- *décide d'attribuer une subvention d'un montant de 2 308 888,00 € à ADT pour l'année 2019, pour la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées par le Département.*

- *approuve les termes du projet de convention globale de moyens au profit de l'ADT à conclure pour les années 2019 et 2020, annexé à la présente délibération ;*
- *autorise son président à signer la convention globale de moyens précitée ;*
- *approuve les termes du projet de convention financière 2019, annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADT ;*
- *autorise son président à signer cette convention financière.*

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY